

UN NOUVEAU DOCUMENT CONCERNANT L'ADMISSION DE J.-B. WILLERMOZ DANS LA MAÇONNERIE LYONNAISE DES DÉBUTS

par Paul Paoloni

RENÉ LE FORESTIER ÉCRIVAIT¹ AVEC À-PROPOS, CONCERNANT les débuts de l'activité maçonnique à Lyon :

[...] on est mal renseigné, les documents authentiques faisant défaut, sur l'histoire [de la maçonnerie lyonnaise] au moment où J.-B. Willermoz s'y fit admettre, c'est-à-dire en 1750 [...] On trouve tout au plus des traces d'une loge lyonnaise en 1739 et de la fondation de trois autres en 1744 [...] Admis avant même d'avoir l'âge rituel – il avait à peine vingt ans – dans une loge dont il n'indique pas le nom, J.-B. Willermoz « fut persuadé dès [son] entrée dans l'Ordre [maçonnique] que la maçonnerie voilait des vérités rares et importantes et cette opinion devint [sa] boussole ».

La brève citation contenue dans la phrase de Le Forestier ci-dessus reproduite est extraite d'une lettre de Willermoz à Charles de Hesse-Cassel en date des 12-19 octobre 1781, déjà amplement évoquée naguère dans la présente Revue². Elle provient d'une longue et importante lettre (27 pages), en très grande partie inédite ; seules quelques pages en ont été publiées par Gérard Van Rijnberk en 1935³. Par cette lettre, Willermoz répondait aux questions à lui posées par le prince, à la demande du baron d'Haugwitz, concernant l'origine et le contenu des grades de la Profession et des Élus Coëns.

Cette citation, constituant une véritable déclaration de principe de la part de Willermoz, provient de la partie de cette lettre non publiée par Van Rijnberk. Nous allons donner ci-après le texte intégral de la page inédite⁴ concernée, puis en commenter le contenu⁵ aux deux points de vue de l'époque et du lieu d'entrée de Jean-Baptiste Willermoz dans la Franc-maçonnerie lyonnaise. Cette page inédite prendrait place dans la publication de 1935, avant-dernier paragraphe de la page 165, à la suite de la déclaration de paternité exclusive de Willermoz dans les instructions secrètes de Profès et Grand Profès (9^e page de la lettre manuscrite).

Je saisisrai le premier instant favorable pour en faire tirer une copie un peu minutée que j'aurai l'honneur d'adresser à V.A.S., mais pour qu'elle soit instruite du comment et pour-

1. René Le Forestier, *La Franc-maçonnerie Templière et Occultiste aux XVIII^e et XIX^e siècles* (Paris, Aubier-Montaigne, et Louvain, Nauwelaerts, 1970), p. 278.

2. Document coté *F II 10 f 18* dépendant d'une archive contenant l'ensemble de la correspondance Willermoz-Hesse-Cassel (56 lettres) coté [*Cop. F II 10 f*] ; voir à ce propos notre contribution intitulée « Une vue des pratiques occultes à travers l'odyssée des Archives de Jean-Baptiste Willermoz » dans le n° 181-182 de la présente revue, consacré à « La Grande Profession : documents et découvertes, le Fonds Turckheim », particulièrement p. 182, « note additionnelle à la page 1 ».

3. *Un thaumaturge au XVIII^e siècle, Martinès de Pasqually, sa vie, son œuvre, son ordre* (Paris, Librairie Félix Alcan, 1935), pp. 165-171.

4. Dont la transcription a bénéficié de l'apport de Thierry Boudignon, pour certains mots difficiles à déchiffrer...

5. Nous remercions M. Michael Böving, Grand Archiviste de la Grande Loge du Danemark à Copenhague, d'où provient ce document, qui nous a été transmis dans son intégralité grâce au professeur Reinhard Markner, enseignant à l'université d'Innsbruck. La transcription intégrale commentée de cette importante lettre paraîtra dans un prochain numéro de notre Revue.

quoï l'établissement en fut formé à Lyon, des motifs qui y donnèrent lieu, et des moyens qui y furent employés. Pour cela je dois prendre les choses de plus haut. Elle trouvera dans cette narration la réponse plus détaillée à ses questions.

Je suis maçon depuis 32 ans ayant été reçu à l'âge de 19. 2 à 3 ans après ma réception, je fus élu maître en chaire de la loge qui m'avait reçu. Je fus effrayé de la tâche qu'on m'imposait et je travaillai pour me mettre en état de la remplir. J'occupai cette place pendant 10 ans.

Dès mon entrée dans l'Ordre, je fus persuadé que la maçonnerie voilait des vérités rares et importantes. Cette opinion devint ma boussole. Cependant elle était tombée en France comme ailleurs dans l'anarchie et le plus grand discrédit. Je m'attachai à la relever, au moins dans son extérieur, en attendant mieux. Je fus secondé et j'eus quelques succès⁶.

En 1760, je formai de concert avec les maîtres en chaire des autres [loges] de Lyon et des alentours, le projet et le plan d'établir à Lyon une Grande Loge Provinciale d'administration, qui deviendrait un centre commun de correspondance maçonnique. L'établissement fut formé dans la même année; il fut reconnu par beaucoup de loges nationales et étrangères et en peu de temps, j'acquis auprès d'elles une considération distinguée qui me donna par la suite beaucoup d'influence dans les révolutions maçonniques de France. Je la présidai pendant deux ans au bout desquels je fus établi Garde des Archives provinciales et chef de la correspondance. J'en ai rempli les fonctions pendant 10 ans environ. Je n'en devins pas d'abord plus savant, mais cependant cette place devint pour moi l'occasion de former des liaisons et des correspondances utiles en ce genre; je commençai à en recueillir des fruits en 1767.

⁷Au commencement de cette année-là, j'eus le bonheur d'acquérir mes premières connaissances dans l'Ordre dont j'ai fait mention ci-devant à V.A.S...

Le texte de 1935 se poursuit ensuite tel qu'il apparaît au bas de la page 165 de l'ouvrage de Van Rijnberk.

La date d'admission de Willermoz en Maçonnerie

Que lisons-nous? En 1781, Willermoz affirme sans ambiguïté être devenu maçon à 19 ans, et cela 32 ans auparavant, c'est-à-dire arithmétiquement en 1749 (au cours du 2^e semestre puisqu'il était né un 10 juillet); avoir été élu Maître de cette loge « 2 à 3 ans après », c'est-à-dire en 1752, normalement en juin; être resté à « cette place pendant 10 ans », c'est-à-dire resté à cette fonction dans la même loge; enfin fonder au cours de l'année 1760 la *G.L. des Maîtres Réguliers de Lyon* et « la présider pendant deux ans » au cours des années 1761 et 1762, après quoi

6. C'est nous qui soulignons.

7. Début de la suite du texte publié par Van Rijnberk en 1935.

devenir Grand Archiviste à la fin de son deuxième mandat en juin 1763. L'élection à la tête de la Grande Loge le conduit donc normalement à céder son poste en 1761, il aurait donc passé plutôt 9 ans que 10 à la tête de sa première loge...

Le doute pourrait subsister sur l'année d'admission, puisque Willermoz a eu 19 ans du 10 juillet 1749 au 9 juillet 1750; mais il compte « 2 à 3 ans après » son entrée, pour être admis au vénérat en juin 1752 (date affirmée par lui avec précision en 1772). Nous serions donc plutôt au 2^e semestre 1749 qu'au premier semestre 1750.

Alice Joly⁸ qualifie Willermoz d'« esprit précis et qui aime à l'occasion étaler son passé maçonnique ». Pour retracer sa carrière, elle utilise donc les divers documents émanant de ce dernier dont elle dispose⁹ : une lettre à Hund de 1772 (reproduite partiellement *infra*), les éléments de la communication avec le Grand Orient de France en 1773, faite « pour obtenir des patentes régulières », enfin une lettre tardive de Willermoz (qui a alors près de 75 ans) à *La Triple Union de Marseille*, en date de 1805.

Or elle était en possession, pour composer son ouvrage, d'une transcription de la présente lettre de Willermoz au prince de Hesse-Cassel écrite en 1781, transcription effectuée par Van Rijnberk avec l'ensemble du dossier [*Cop.*] *F II 10 f* précité (note 2 *supra*). G.V.R. l'avait confiée en 1934 à Le Forestier, pour son ouvrage en cours sur *La Maçonnerie Templière et Occultiste*, qui ne sera publié qu'en 1970, de façon posthume, par Antoine Faivre. On sait par les propos de Van Rijnberk qu'il avait temporairement remis cette copie à Alice Joly¹⁰ pour la préparation de sa propre thèse, qui sera publiée dès 1938. La lettre de 1781 contient, sur le sujet de son entrée en Maçonnerie, des indications que Willermoz a voulues très précises pour les raisons qu'il invoque lui-même au seuil de sa présentation.

Et pourtant Alice Joly affirme simplement (page 2), se fondant sur les premiers mots d'un *curriculum* maçonnique écrit par Willermoz à *La Triple Union* en 1805, que « Jean-Baptiste Willermoz fut reçu Franc-Maçon dès 1750. Il avait vingt ans ». Et plus bas (page 5) « En 1752, lorsque le Vénérable qui l'avait instruit quitta Lyon, ce jeune homme de vingt-deux ans remplaça son maître [...] L'année suivante [...] avec neuf de ses amis, [...] il fonde *La Parfaite Amitié*. Il en fut élu Vénérable le jour de la Saint-Jean-Baptiste 1753 ».

Dans sa lettre de 1805¹¹, Willermoz s'exprime autrement :

J'ai été reçu Maçon à l'âge de 20 ans, dans une [loge] qui alors était presque unique à Lyon...

Et il poursuit par l'évocation du « désordre » qui régnait dans cette loge qu'il venait d'intégrer si jeune, son « dégoût » et sa volonté de la quitter. Or voici la suite que connut ce projet de départ :

Le Vénérable Maître s'aperçut [...] de mon projet de retraite; il s'y opposa, me donna des conseils, se chargea de mon instruction, me communiqua tout ce qu'il connaissait, m'affubla de

8. 1938, p. 6.

9. *Ibid.*, note 3.

10. *G.V.R.*, tome II (Lyon, Derain-Racllet, 1938), p. 50, note 1.

11. Nous reprenons la transcription effectuée par Jacques Rondat pour les besoins de sa thèse de doctorat soutenue à l'École pratique des hautes études, sous l'intitulé de *La Correspondance maçonnique échangée entre 1786 et 1810 par Jean-Baptiste Willermoz et Claude-François Achard : thèmes ésotériques dans la constitution du Régime Écossais Rectifié (avec édition de la correspondance)*, travail en cours de publication.

tous les cordons et couleurs possibles, et fit ses efforts pendant deux ans et demi pour me mettre en état de le remplacer au moment où il exécuterait le projet qu'il avait fait de quitter entièrement la ville de Lyon [...] au jour convenu, mon élection fut unanime [après 15 jours de tergiversations de la part de Willermoz] [...] j'acceptai le maillet. Il resta dans mes mains pendant 15 à 16 ans par des réélections continuelles jusqu'à l'époque où la Providence m'appela à un ordre de connaissances beaucoup plus élevées, et ne me permettait plus les distractions qu'entraîne le gouvernement d'une loge, que je laissai dans le meilleur état sans la quitter.

Quant à René Le Forestier, il indique la même date de 1750 et le même âge de 20 ans¹² lors de l'admission de Willermoz, sans toutefois citer aucune source. Il reproduit probablement l'affirmation d'Alice Joly¹³, dont le travail, parallèle au sien, sera publié bien plus tôt. Nous voyons figurer, à la suite de ces affirmations – reproduites *supra*, tout au début du présent texte –, un membre de phrase concernant la certitude qu'aurait eue Willermoz de la richesse du contenu de la Maçonnerie, citation tirée de la partie inédite de la lettre d'octobre 1781 (page 10 de cette lettre, lignes 1 à 3). Or ces lignes, figurant dans la copie transcrite de la lettre de 1781 en sa possession, font immédiatement suite à la mention de la main même de Willermoz¹⁴ de son entrée « il y a 32 ans » (1749) à « 19 ans » !

Rappelons aussi, concernant la date d'admission de Willermoz, ce passage significatif de la *Réponse aux Assertions... du R.F.L. a Fascia*¹⁵ dans lequel Willermoz évoque son entrée dans l'Ordre Coën au printemps de 1767, dans les termes suivants :

[...] j'avais été Maçon pendant 18 ans, j'avais présidé une Loge nombreuse et très régulière dans ses travaux [...] avant de connaître le premier mot de la Maçonnerie essentielle [...]

L'année 1749 se confirme encore... Alice Joly¹⁶ a en effet publié en 1960, sous le titre « Les diplômes Coëns de J.-B. Willermoz », le document attestant de son entrée le 23 mai 1767, et aussi son diplôme de Réau-Croix l'année suivante.

Il ne paraît pas inutile de rappeler comment Willermoz avait présenté – quelques années auparavant – ses débuts en Maçonnerie à Charles de Hund, à l'occasion de sa demande d'entrée en relations avec la Stricte Observance, dans une lettre en date des 14-18 décembre 1772¹⁷. On rencontre dans cette lettre des affirmations qui ne seront plus reprises ensuite.

N'ayant point le bonheur d'être connu de vous, comment pourrai-je me flatter d'obtenir la confiance si nécessaire en cette occasion ? En vous réservant l'usage des voies d'information que vous jugerez convenables, je vous dois au moins un exposé de ma conduite et de ma façon de penser sur l'Ordre en général, et quelques détails sur l'état de la maçonnerie à Lyon.

12. *Supra* p. 1 et 1970 p. 278.

13. 1938 p. 2, note 2 précitée.

14. Page 9, les 5 dernières lignes.

15. Lyon, 1784, p. 19, déjà cité dans le n° 181-182 de la *Revue R.T.*, p. 183.

16. In *Revue La Tour Saint-Jacques* consacrée à « L'illuminisme au XVIII^e siècle », 1960, p. 216.

17. Hiram [E. Bon]. *J.-B. Willermoz et le Rite Templier à l'Orient de Lyon* (Paris, Fédération nationale catholique, 1935), pp. 106 et seq.; Steel-Maret, *Archives secrètes de la Franc-maçonnerie* (Lyon, 1893, et Genève, Slatkine, 1985).